

### MDD DU PITHIVERAIS

4, rue Prud'homme  
45300 Pithiviers

Téléphone 02 38 40 52 52

Fax 02 38 40 52 53

mdd.pithiverais@loiret.fr

### MDD D'ORLÉANS

131, faubourg Bannier  
Bâtiment C1  
45000 Orléans

Téléphone 02 38 25 40 20

Fax 02 38 25 49 62

mdd.orleanais@loiret.fr

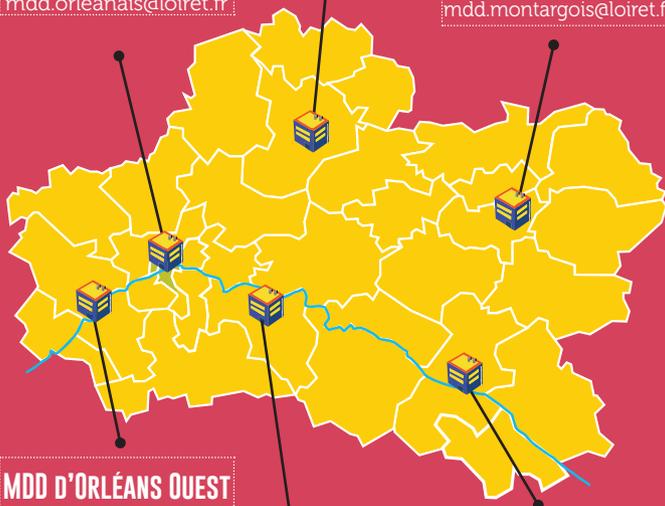
### MDD DU MONTARGOIS

32, rue du Faubourg  
de la Chaussée  
45200 Montargis

Téléphone 02 38 87 65 65

Fax 02 38 87 65 64

mdd.montargois@loiret.fr



### MDD D'ORLÉANS OUEST

44, rue de Châteaudun  
45130 Meung-sur-Loire

Téléphone 02 18 21 29 29

Fax 02 18 21 29 28

mdd.ouest.orleanais@loiret.fr

### MDD DU GIENNOIS

10, rue Jean Mermoz  
45500 Gien

Téléphone 02 38 05 23 23

Fax 02 38 05 23 24

mdd.giennois@loiret.fr

### MDD D'ORLÉANS EST

1A, rue des Maraîchers  
45150 Jargeau

Téléphone 02 38 25 69 69

Fax 02 38 25 69 68

mdd.est.orleanais@loiret.fr



Département du Loiret  
45945 Orléans • Téléphone 02 38 25 45 45  
[www.loiret.fr](http://www.loiret.fr) • [loiret@loiret.fr](mailto:loiret@loiret.fr)

SERVICE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

# LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Un service  
départemental  
**gratuit et ouvert  
à tous**



[WWW.LOIRET.FR](http://WWW.LOIRET.FR)

## LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI)

---

La Protection Maternelle et Infantile est un service rattaché à la Direction de l'Enfance et de la Famille du Conseil Départemental du Loiret.



### L'équipe du service de PMI du Loiret se compose :

- de médecins ;
- d'infirmières-puéricultrices ;
- de sages-femmes ;
- d'éducatrices jeunes enfants ;
- d'auxiliaires de puériculture.

Les missions de la PMI regroupent un ensemble de mesures médico-sociales destinées à assurer, par des actions continues, la protection des femmes enceintes, des mères et des enfants jusqu'à l'âge de 6 ans, en application de l'article L2112-2 du code de la santé publique.

## LES MISSIONS DE LA PMI

---

Les services de la PMI assurent des missions de promotion de la santé et de prévention auprès des enfants et de la famille :

- suivi médical complémentaire des grossesses et accompagnement des futurs parents ;
- visites à domicile à la suite d'une naissance et/ou envoi de mises à disposition ;
- consultations médicales pour les enfants de 0 à 6 ans ;
- consultations de puériculture ;
- planification et éducation familiales ;
- bilans de santé en école maternelle pour les enfants de moyenne section ;
- autres consultations : en maternologie, en lactation.



La PMI instruit l'agrément des structures et services d'accueil des jeunes enfants, ainsi que des assistants maternels et familiaux. Elle assure aussi la formation des assistants maternels.

En outre, la PMI concourt également, avec le pôle Enfance Famille, à une mission de protection de l'enfance.

